



Les Petits Malins

REGLEMENT INTERIEUR

ASSOCIATION LES PETITS MALINS

L'association « Les Petits Malins » a pour mission d'organiser et de mettre en place des activités socio-éducatives pour les enfants à partir de 3 ans et jusqu'à 11 ans de la commune de VEUREY-VOROIZE, de NOYAREY et des communes voisines.

A CE JOUR LES ACTIVITES PROPOSEES SONT :

- ✓ L'accueil péri-scolaire du matin et du soir
- ✓ Les « Ateliers du péri »
- ✓ Le temps d'Accueil du mercredi
- ✓ L'accueil de Loisirs des vacances scolaires
- ✓ Les séjours et les stages
- ✓ La restauration scolaire.

LE PERI-SCOLAIRE

1) FONCTIONNEMENT

✓ ACCUEIL PERI-SCOLAIRE DU MATIN

Accueil des enfants à partir de 7h15.

Les activités proposées sont de type garderie : coloriages, petits jeux, etc...

Les enfants sont accompagnés par le personnel d'animation dans les écoles pour 8h30.

✓ ACCUEIL PERI-SCOLAIRE DU SOIR

Les enfants de maternelle sont pris en charge par le personnel d'animation à 16h30 dans les classes.

Les enfants d'élémentaire sont pris en charge par le personnel d'animation à 16h30 dans la cour de l'école.

Un goûter est proposé aux enfants dès leur arrivée au Centre.

Les activités proposées sont de type garderie.

Sur demande des parents et sur le volontariat des enfants nous pouvons permettre aux enfants de faire leurs devoirs mais cela reste une supervision et non une aide approfondie.

Certains enfants sont accompagnés sur leur lieu d'activité extra-scolaire.

Association LES PETITS MALINS - 1 rue des clos – 38113 VEUREY-VOROIZE

Tel. : 04 76 53 83 62 / contact@lespetitsmalins.fr / www.lespetitsmalins.fr

Récépissé de déclaration DDCS : 038 0294-CL0001-18 N°SIRET : 381 697 432 000 23 Code APE/NAF 9499 Z



Ces activités sont proposées par les associations de VEUREY-VOROIZE (danse, judo, musique...). L'association se réserve le droit de maintenir ou pas ce service, ceci en fonction de pouvoir offrir ce service aux familles notamment en termes de disponibilité personnel.

Le départ des enfants est échelonné.
L'accueil du soir se termine à **18h30**.

2) MODALITES D'INSCRIPTION ET /OU D'ANNULATION AU PERI-SCOLAIRE MATIN ET SOIR

Lors de la première inscription annuelle, chaque famille devra compléter pour son ou ses enfant(s), une fiche d'inscription individuelle qui lui sera remise au Secrétariat de l'association.

Les parents doivent inscrire leur(s) enfant(s) à l'accueil périscolaire à chaque début de rentrée scolaire. Une inscription en cours d'année est possible.

Pour les enfants inscrits de façon régulière, c'est à dire ceux qui viennent 1, 2, 3, ou 4 fois par semaine, leur inscription annuelle doit être faite au Secrétariat des Petits Malins avant le début de l'année scolaire, ou au moins la veille du premier jour pour le reste de l'année scolaire.

Cette inscription annuelle pourra être modifiée si nécessaire au cours de l'année, mais elle devra l'être obligatoirement auprès des Petits Malins par téléphone au 04-76-53-83-62 mais elle doit être confirmée par un écrit (mail : contact@lespetitsmalins.fr ou courrier) tous **les jours scolaires jusqu'à 10h30** pour le soir même ou pour le matin suivant (en cas d'absence du secrétariat un répondeur enregistrera votre message).

Une modification peut être faite au jour le jour en respectant les horaires ci-dessus et en privilégiant l'envoi de mail.

Pour les enfants inscrits de façon irrégulière, c'est à dire venant une ou plusieurs fois de temps en temps, les inscriptions devront se faire de la même manière que ci-dessus, **tous les jours scolaires jusqu'à 10h30** pour le soir même ou pour le matin suivant auprès du Secrétariat des Petits Malins par téléphone au 04-76-53-83-62 mais écrit (mail : contact@lespetitsmalins.fr ou courrier)

La première inscription doit par contre se faire au moins la veille pour le lendemain.

Toute inscription faite après ce délai (**tous les jours scolaires jusqu'à 10h30**) sera prise en compte auprès du Secrétariat des Petits Malins par téléphone au 04-76-53-83-62 mais elle devra être confirmée obligatoirement par écrit (mail : contact@lespetitsmalins.fr ou courrier) mais entraînera **une pénalité de 1 € par enfant**

Toute désinscription au périscolaire doit être faite selon les mêmes délais (tous les jours scolaires jusqu'à 10h30), sous peine d'être facturée en totalité.

Attention aux jours fériés, bien penser à anticiper d'autant vos inscriptions et désinscriptions.

Nous tenons à signaler que pour toute absence (voyage scolaire, absence des enseignants ou des enseignantes, maladies, grèves ou autres...) vous devrez en informer l'association selon les mêmes délais cités ci-dessus.

3) ANNULATION ABSENCE

- Annulation dans les délais : non facturée
- Maladie : non facturée sur présentation d'un certificat médical présenté sous 48 heures sinon facturation à 100 % (merci de penser à prévenir de l'absence de votre enfant)
- **Annulation hors délais ou Absence non justifiée** : facturation à 100 %

4) TARIFS DU PERI SCOLAIRE

Merci de vous référer à la grille tarifaire en annexe en fin de document
Ces tarifs peuvent être modifiés sur simple décision du Conseil d'Administration.

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère participe au financement de l'accueil périscolaire par l'intermédiaire de la Prestation de Service « ALSH Périscolaire »

5) PAIEMENT DU PERI SCOLAIRE

Le paiement se fait mensuellement. Une facture sera établie chaque fin de mois à l'attention des familles.

LES « ATELIERS DU PERI »

À la rentrée de septembre 2018, les Petits Malins, proposent Les « Ateliers du péri »
Cette activité s'inscrit dans la continuité des TAP, que les Petits Malins ont organisé durant 4 ans dans le cadre de la réforme des nouveaux rythmes scolaires.

Les « Ateliers du péri » ce sont :

- ✓ Des activités animées par des intervenants des Petits Malins, d'associations locales et municipaux pour un nombre prédéfinis d'enfants en fonction de l'activité
- ✓ Des activités qui changent au cours de l'année, mais dont la périodicité varie en fonction du niveau scolaire (maternelles 5 modules et élémentaires 3 modules)
- ✓ Un coût variable suivant le Quotient Familial

1) FONCTIONNEMENT

Pour rappel, l'horaire de fin d'école à partir du moment où les « Ateliers du péri » commencent est le suivant : 16h30.

Les activités ont lieu pour les :

- Maternelles : les lundis et les jeudis de 16h30 à 17h30 et ont une durée de 1 heure
- Élémentaires : Tous les jours scolaires de 16h30 à 18h et ont une durée de 1 heure 30 (sauf information contraire)

Association LES PETITS MALINS - 1 rue des clos – 38113 VEUREY-VOROIZE

Tel. : 04 76 53 83 62 / contact@lespetitsmalins.fr / www.lespetitsmalins.fr

Récépissé de déclaration DDCS : 038 0294-CL0001-18 N°SIRET : 381 697 432 000 23 Code APE/NAF 9499 Z



Les enfants sont récupérés à l'école par les intervenants.

Les enfants inscrits au périscolaire, après les « Ateliers du péri » seront ramenés aux Petits Malins par du personnel Petits Malins.

Les enfants non-inscrits au Périscolaire sont à récupérer à l'heure précise de fin d'activité et sur le lieu d'activité.

Si l'enfant n'est pas inscrit au périscolaire après les « Ateliers du péri » et que la personne qui doit le récupérer n'est pas là à la fin de l'activité (17h30 pour les maternelles, 18h pour les élémentaires), l'enfant sera ramené aux Petits Malins et le périscolaire après les « Ateliers du péri » sera facturé.

Plusieurs activités sont proposées aux enfants, leur inscription se fera par mail en fonction des dates indiquées par l'association et en fonction des places disponibles.

Les thématiques des activités sont très variées.

Les enfants peuvent s'inscrire à autant d'activités qu'ils le souhaitent dans la semaine.

Lors du premier module l'inscription est faite au fil de l'eau (1^{er} arrivé 1^{er} servi).

Pour les autres modules les inscriptions se font en deux temps :

- Une semaine pour ceux qui n'ont jamais participé à cette activité
- Puis une semaine (après la première semaine d'inscription) pour tout le monde.

2) MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions aux « Ateliers du péri » seront réalisées module par module.

L'inscription à un module génère une facturation de l'ensemble du module.

3) ANNULATION ABSENCE

- Maladie : non facturée sur présentation d'un certificat médical présenté sous 48 heures sinon facturation à 100 % (merci de penser à prévenir de l'absence de votre enfant)
- **Toutes autres absences entraîneront une facturation à 100 %**

4) TARIFS

Merci de vous référer à la grille tarifaire en annexe en fin de document

Ces tarifs peuvent être modifiés sur simple décision du Conseil d'Administration.

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère participe au financement de l'accueil périscolaire par l'intermédiaire de la Prestation de Service « ALSH Périscolaire »

5) PAIEMENT

Le paiement se fait mensuellement. Une facture sera établie chaque fin de mois à l'attention des familles.

Association LES PETITS MALINS - 1 rue des clos – 38113 VEUREY-VOROIZE

Tel. : 04 76 53 83 62 / contact@lespetitsmalins.fr / www.lespetitsmalins.fr

Récépissé de déclaration DDCS : 038 0294-CL0001-18 N°SIRET : 381 697 432 000 23 Code APE/NAF 9499 Z



TEMPS D'ACCUEIL DU MERCREDI (ex accueil de loisirs des mercredis)

1) FONCTIONNEMENT

Le temps d'accueil des mercredis fonctionne tous les mercredis de l'année scolaire

✓ **L'ACCUEIL DES ENFANTS SE FAIT SELON PLUSIEURS FORMULES :**

- Le matin
- Le matin avec repas
- L'après midi
- L'après-midi avec repas
- La journée

Certains jours l'inscription à la journée sera obligatoire pour l'organisation de sorties ou de journées à thème.

HORAIRES : accueil de 8h à 18h

Un accueil est aussi possible les mercredis matin à partir de 7h15 OU les mercredis soir jusqu'à 18h30

Une pré-inscription sur le créneau 7h15 /8h ou sur le créneau 7h30/8h est obligatoire et nécessaire au bon fonctionnement de ce service. (à indiquer dans le mail d'inscription).

⇒ Accueil le matin : accueil jusqu'à 9h30

⇒ Entre 11H30 et 12H départ des enfants inscrits uniquement le matin et arrivée des enfants inscrits en après-midi + repas

⇒ Entre 13h et 13h30 départ des enfants inscrits le matin + repas, et arrivée des enfants inscrits pour l'après midi

⇒ Le soir : départ des enfants entre 17h00 et 18h00.

En dehors de ces horaires une décharge de responsabilité sera à remplir par la famille.

✓ **LES ACTIVITES PROPOSEES SONT :**

Sportives, Culturelles, Artistiques, Scientifiques, Techniques et d'Environnement

2) DELAI D'INSCRIPTION :

Afin de permettre un accueil satisfaisant des enfants et une bonne organisation des activités, il est recommandé de procéder aux inscriptions de manière suffisamment anticipée.

Une inscription ne sera effective qu'à réception d'un document écrit (Email ou courrier) **en fonction des places disponibles**, selon les délais suivants : (attention hors jours fériés et jours de fermeture des Petits Malins)

⇒ **Pour le mercredi : jusqu'au lundi 17h au plus tard**

3) LES TARIFS DU TEMPS D'ACCUEIL DES MERCREDIS

Merci de vous référer à la grille tarifaire en annexe en fin de document
Ces tarifs peuvent être modifiés sur simple décision du Conseil d'Administration.

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère participe au financement de l'accueil périscolaire par l'intermédiaire de la Prestation de Service « ALSH Périscolaire »

L'ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES

1) FONCTIONNEMENT

L'accueil de loisirs fonctionne pendant toutes les vacances scolaires (fermeture 2 à 3 semaines en août et 1 semaine à Noël selon les dates indiquées par l'association).

✓ L'ACCUEIL DES ENFANTS SE FAIT SELON PLUSIEURS FORMULES :

- Le matin
- Le matin avec repas
- L'après midi
- L'après midi avec repas
- La journée

Certains jours l'inscription à la journée sera obligatoire pour l'organisation de sorties ou de journées à thème.

HORAIRES : accueil de 8h à 18h

⇒ Le matin : accueil jusqu'à 9h30

⇒ Entre 11H15 et 12H30 départ des enfants inscrits uniquement le matin et arrivée des enfants inscrits en après midi + repas en fonction de leur groupe.

⇒ A 12h30 ou 13h30 départ des enfants inscrits le matin + repas, et arrivée des enfants inscrits

Association LES PETITS MALINS - 1 rue des clos – 38113 VEUREY-VOROIZE

Tel. : 04 76 53 83 62 / contact@lespetitsmalins.fr / www.lespetitsmalins.fr

Récépissé de déclaration DDCS : 038 0294-CL0001-18 N°SIRET : 381 697 432 000 23 Code APE/NAF 9499 Z



pour l'après midi en fonction de leur groupe

⇒ Le soir : départ des enfants entre 17h00 et 18h00.

En dehors de ces horaires une décharge de responsabilité sera à remplir par la famille

2) DELAI D'INSCRIPTION

Afin de permettre un accueil satisfaisant des enfants et une bonne organisation des activités, il est recommandé de procéder aux inscriptions de manière suffisamment anticipée.

Une inscription ne sera effective qu'à réception d'un document écrit (Email ou courrier) **en fonction des places disponibles**, selon les délais suivants : (attention hors jours fériés et jours de fermeture des Petits Malins)

⇒ **Pour les vacances scolaires : Le LUNDI (jusque 17h) de la semaine A pour tous les jours de la semaine B**

Exemple : Vous souhaitez inscrire votre enfant le mardi de la semaine B alors vous devez effectuer votre inscription le LUNDI de la semaine précédente (semaine A) avant 17h. Mêmes modalités quel que soit le jour ou les jours de la semaine B que vous souhaitez.

Toute inscription hors délai entraînera une « majoration » de 3 € par enfant pour frais de gestion supplémentaires

Exemple : Vous souhaitez inscrire votre enfant sur un ou des jours de la semaine B et vous réalisez votre inscription le mardi de la semaine A. Votre inscription sera considérée comme hors délai et entraînera une « majoration » de 3 € par enfant.

Toute annulation ou modification inférieure en dehors de ces délais (ex : passage de journée en demi-journée avec ou sans repas) sera intégralement facturé à la famille.

Exemple : Sur les vacances votre enfant était initialement inscrit le vendredi de la semaine B en journée complète et vous contactez Les Petits Malins le lundi de la semaine B car vous souhaitez annuler ou modifier à la baisse cette inscription. Cette modification sera considérée comme une annulation hors délai et vous sera facturée intégralement.

Tout report intervenu en dehors de ces délais sera intégralement facturé à la famille.

Exemple : Sur les vacances votre enfant était initialement inscrit le jeudi de la semaine B et vous contactez Les Petits Malins le lundi de la semaine B car vous souhaitez remplacer la journée du jeudi sur celle mercredi. Cette modification sera considérée comme une annulation hors délai pour le jeudi et ces prestations vous seront facturées pour ces deux jours

3) LES TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES

Merci de vous référer à la grille tarifaire en annexe en fin de document
Ces tarifs peuvent être modifiés sur simple décision du Conseil d'Administration.

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère participe au financement de l'accueil périscolaire par l'intermédiaire de la Prestation de Service « ALSH Extra scolaire »

LES SEJOURS ET LES STAGES

L'association les Petits Malins organise généralement sur les périodes de vacances des séjours à thème ou des stages, ainsi que d'autres activités.

Les inscriptions se font en fonction des places disponibles.

Les tarifs sont basés sur une grille tarifaire indexée sur les quotients familiaux. La facturation est forfaitaire. Cette grille est indiquée sur le document d'information de ce type d'activités.

Toute inscription est définitive. Le stage ou séjour doit être réglé au moment de l'inscription en deux chèques :

- L'un de 25 % du montant du stage ou séjour non remboursable
- L'autre de 75 % du montant du stage ou séjour encaissé au plus tôt le jour du départ

L'Annulation n'est acceptée que sur présentation d'un certificat médical ou en cas de circonstance exceptionnelle (décès dans la famille, etc...) et fera l'objet d'un remboursement total.

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère participe au financement des stages et séjours de moins de 5 jours par l'intermédiaire de la Prestation de Service « ALSH Extra scolaire »

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire est un service municipal.

Toutes les modalités administratives (inscriptions, paiement, etc...) sont gérées par la mairie.

Une mission d'animation et de supervision a été demandée à l'association par la municipalité de VEUREY-VOROIZE.

Le Directeur de l'association supervise l'équipe mixte (municipale et associative) et organise avec elle le temps du repas et le temps d'animation.

Deux animatrices ainsi que les services civiques des Petits Malins interviennent sur le temps de la restauration scolaire.

INFORMATIONS GENERALES POUR TOUTES NOS ACTIVITES

1) ACCUEIL DES ENFANTS DE 3 ANS ET DE MOINS DE 6 ANS

Les Petits Malins dans le cadre de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) ont un agrément pour un accueil maximum de 7 enfants de 3 ans et de 30 enfants pour les enfants de moins de 6 ans enfants ayant 3, 4 et 5 ans)

Association LES PETITS MALINS - 1 rue des clos – 38113 VEUREY-VOROIZE

Tel. : 04 76 53 83 62 / contact@lespetitsmalins.fr / www.lespetitsmalins.fr

Récépissé de déclaration DDCS : 038 0294-CL0001-18 N°SIRET : 381 697 432 000 23 Code APE/NAF 9499 Z



2) CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Toutes les activités présentées ci-dessus étant gérées par les Petits Malins, chaque enfant qui souhaite participer à ces activités devra d'abord être adhérent aux Petits Malins et avoir un dossier administratif à jour. (voir ci-dessous)

L'adhésion est annuelle, individuelle et valable de septembre de l'année scolaire en cours à août de l'année suivante.

Pour toute inscription à nos activités, en début ou en cours d'année, l'enfant doit obligatoirement être à jour de son dossier administratif

Il vous sera demandé :

- le carnet de santé de votre enfant (partie vaccinations),
- une attestation d'assurance (responsabilité civile ou individuelle scolaire) de l'année en cours,
- **Un justificatif de domicile pour chaque parent de moins de 3 mois**
- une attestation employeur (uniquement si vous travaillez à Veurey-Voroize ou Noyarey).
- un document de la CAF avec numéro d'allocataire et quotient familial ou votre dernière fiche d'imposition,

En l'absence de justification de quotient familial, la famille sera facturée au tarif le plus élevé.

A noter : Les activités facturées avec les éléments de QF en notre possession ne pourront faire l'objet d'une facturation rétroactive en cas de baisse de ce QF en cours d'année.

La date de prise en compte du nouveau QF correspondra à la date de dépôt d'un document officiel au siège administratif des Petits Malins.

L'application des tarifs se fait selon les pièces justificatives fournies :

- Pour les familles dont l'un des parents au moins travaille à Veurey-Voroize ou à Noyarey => Un justificatif de l'employeur sera alors demandé.
- Pour les familles dont les grands parents résident sur Veurey-Voroize ou Noyarey
=>Le tarif au quotient familial « résidents » est applicable.
=>Le QF pris en compte est celui des parents pour les allocataires CAF, à défaut le calcul est effectué à partir du dernier avis d'imposition ou de non imposition de l'année N-1 sur les revenus N-2 de ces derniers.
- Pour les personnes extérieures à Veurey-Voroize ou Noyarey =>Merci de vous référer à la grille tarifaire en annexe en fin de document

A noter : Extérieurs et Grands-parents Veurois ou Nucérétains :

L'accueil des enfants de communes extérieures ou dont les grands-parents résident sur la commune de Veurey-voroize ou de Noyarey reste un service consenti aux familles dans la limite de notre capacité d'accueil.

Les enfants de familles résidant sur les communes de Veurey-voroize et Noyarey ou travaillant sur les communes de Veurey-voroize et Noyarey seraient prioritaires si une sélection s'avérait nécessaire.

Association LES PETITS MALINS - 1 rue des clos – 38113 VEUREY-VOROIZE

Tel. : 04 76 53 83 62 / contact@lespetitsmalins.fr / www.lespetitsmalins.fr

Récépissé de déclaration DDCS : 038 0294-CL0001-18 N°SIRET : 381 697 432 000 23 Code APE/NAF 9499 Z



- Le tarif de l'été est établi sur la base du tarif traditionnel diminué du montant de l'aide des mairies
=>cette aide est applicable uniquement aux personnes résidant sur Noyarey, Veurey-Voroize ou travaillant sur Veurey-Voroize. L'aide des mairies ne bénéficie pas aux personnes travaillant sur Noyarey, ni aux grands parents veurois et nucérétains.
- Pour les mercredis et les vacances :
=> Une ½ journée = 55 % du tarif journalier
=> Une ½ journée + repas = 70 % du tarif journalier
- Pour les familles de 3 enfants et plus
=>Une remise de 10 % par enfant est accordée sur le montant du tarif journalier.

Toute modification d'informations devra être faite auprès du secrétariat dans les meilleurs délais afin que le dossier soit à jour (changement de coordonnées, nouveau QF (en principe début Janvier), maladie chronique, etc..)

3) MODALITES D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES

ADHESION : Celle-ci est obligatoire pour la pratique des activités organisées.

L'adhésion est annuelle, individuelle et valable de septembre de l'année scolaire en cours à août de l'année suivante et coûte 15 € par enfant

PERMANENCES ADMINISTRATIVES

PAS D'INSCRIPTION PAR TELEPHONE

(sauf pour le péri-scolaire, mais qui doit être confirmée par un envoi de mail.)

Les créations ou actualisations des dossiers administratifs et les inscriptions sont réalisées durant les permanences suivantes soit par la secrétaire soit par le Directeur

Quelles que soient les circonstances, aucune inscription ne peut être recevable des enfants eux-mêmes. Celle-ci doit être effectuée par les parents ou adultes mandatés par ceux-ci.

JOURS ET HEURES DES PERMANENCES ADMINISTRATIVES

**LUNDI, MERCREDI et JEUDI
16H00 – 18H00**

IL N'Y A PAS DE PERMANENCE LE MARDI ET LE VENDREDI

En dehors des permanences

Les inscriptions peuvent être réalisées :

- * **par courrier**
- * **par mail : contact@lespetitsmalins.fr**

En observant les délais fixés et sous réserve de places disponibles, après confirmation des disponibilités auprès de la secrétaire ou du Directeur

Association LES PETITS MALINS - 1 rue des clos – 38113 VEUREY-VOROIZE

Tel. : 04 76 53 83 62 / contact@lespetitsmalins.fr / www.lespetitsmalins.fr

Récépissé de déclaration DDCS : 038 0294-CL0001-18 N°SIRET : 381 697 432 000 23 Code APE/NAF 9499 Z



4) REGLEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES

Le règlement des activités se fait à réception de la facture envoyée par mail en début de mois pour les activités réalisées le mois précédent.

Les modes de règlement sont :

- Le prélèvement
- Le chèque bancaire
- Le virement
- Les espèces
- Les chèques vacances
- Les chèques CESU
- Actuellement pas de règlement par carte bancaire

Le règlement des séjours doit être fait à l'inscription et ne sera encaissé que la semaine même de déroulement de l'activité.

Un reçu sera remis à l'adhérent sur simple demande.

⇒ La remise de chèque en banque sera réalisée rapidement.

⇒ Un règlement en plusieurs fois est possible.

⇒ **En cas de prise en charge, de tout ou partie des frais, par un organisme extérieur** (comité d'entreprise, collectivité locale, etc...) avec procédure de tiers payant, une attestation de prise en charge doit être préalablement fournie par l'adhérent, le paiement ne porte alors que sur le solde. A défaut, un chèque de caution correspondant au montant de la prise en charge attendue sera demandé.

A la demande des adhérents, une attestation de présence pourra être réalisée à l'issue du séjour du ou des enfants.

5) RELAI PARENTS/ EQUIPE D'ANIMATION

Les parents doivent IMPERATIVEMENT accompagner leur enfant dans l'enceinte de l'association et signaler sa présence à l'animateur référent.

En aucun cas l'enfant doit être déposé SEUL devant le portail et entrer SEUL dans les locaux.

L'enfant doit être récupéré dans l'enceinte de l'association par l'un de ses parents ou une personne autorisée et mentionnée dans son dossier - son départ doit être signalé à l'animateur référent.

En aucun cas l'enfant ne sera confié à une tierce personne non autorisée au préalable, nous ne pourrons le laisser partir seul chez lui (sauf autorisation express du parent responsable), ni même laisser l'enfant attendre seul l'arrivée de l'un de ses parents devant le portail après l'horaire de fermeture

6) RETARDS

En cas de retards répétés après l'horaire de fin d'activités, (pour rappel 18h30 sur les semaines scolaires et 18h pour les semaines de vacances) l'adhérent concerné sera informé de la situation par lettre recommandée et pourra faire l'objet d'une exclusion temporaire de l'activité selon une décision du bureau pour non-respect du règlement intérieur.

7) ABSENCES sur les mercredis et les vacances

CAS N° 1 - Absence le jour même sans justificatif

Le montant de la réservation est intégralement facturé à la famille.

CAS N° 2 - En cas d'annulation pour maladie (justifiée par un certificat médical)

Le montant de la réservation n'est pas facturé à la famille sur présentation d'un certificat médical présenté sous 48 heures **sinon facturation à 100 %**
(Merci de penser à prévenir)

8) Activités avec des partenaires extérieurs sur les mercredis ou les vacances

Sur les mercredis (ou vacances) les Petits Malins organisent des sorties à la demi-journée et à la journée.

Certains enfants sont inscrits aux Petits Malins et participent aussi à des activités organisées par d'autres structures (souvent associatives) veuroises ou d'autres communes. Parmi eux certains enfants partent en dehors des temps d'accueil traditionnels

Lors des sorties « journée » avec l'ensemble des groupes, il n'y aura pas possibilité de gérer les demandes de départ et/ ou d'arrivée au centre pour ces enfants.

Lors des sorties en « journée » ou en « demi-journée » avec seulement une partie des groupes sur lesquels les enfants sont normalement inscrits, il pourra y avoir possibilité de gérer les demandes de départ et/ ou d'arrivée au centre pour ces enfants si cela n'engendre pas de problèmes de fonctionnement organisationnel ou pédagogique de l'accueil de loisirs.

Les activités collectives proposées aux enfants seront toujours privilégiées par rapport aux activités individuelles de nos adhérents.

9) Activités spécifiques et/ ou sorties extérieures du centre sur les mercredis ou les vacances

Sur les mercredis et les vacances les Petits Malins organisent des sorties à la demi-journée et à la journée. Cela engendre des horaires d'accueil décalés. Ces horaires d'accueil « spéciaux » sont notés sur les programmes. En plus sur certaines activités nous demandons aux parents d'amener des choses spécifiques pour réaliser ces activités (ex : Vélo, roller, luges etc).

Nous demandons aux familles de consulter nos programmes d'activités soit sur le site soit sur les programmes papiers diffusés soit sur Facebook. De plus les Petits Malins s'engagent à communiquer aussi par mail afin que l'ensemble de ses adhérents aient l'information.

Les familles devront être vigilantes au respect des horaires « spéciaux » et au matériel nécessaire à amener dans la mesure de leur moyen. En cas de non possibilité d'amener telle ou telle chose merci de nous en informer par mail afin de voir comment s'organiser afin que les enfants puissent tout de même faire l'activité (aussi dans la mesure de nos moyens).

Attention en cas de non-respect des horaires « spéciaux », les Petits Malins peuvent être amenés à partir sans attendre les enfants concernés. **Dans ce cas la journée et/ ou demi-journée sera facturée à 100 %**

10) DIVERS

MATERIEL DES ENFANTS

Nous demandons aux enfants de ne pas amener d'affaires personnelles (jeux, livres, jouets, etc...).

L'association décline toute responsabilité en cas de vol, de bris ou de perte.

Les vêtements marqués sont plus faciles à retrouver. Une fois par an, les vêtements non récupérés seront donnés à une œuvre caritative.

Attention d'habiller vos enfants avec des tenues adaptées et non fragiles.

L'association décline toute responsabilité en cas de taches ou autre souci sur les vêtements.

MEDICAMENTS

En cas de besoin nous pourrions administrer un médicament à votre enfant à condition de nous fournir :

- 1) une ordonnance du médecin.
- 2) une autorisation parentale.

RESPONSABILITE

L'association est entièrement responsable de toute organisation collective. Elle se doit de garantir une sécurité individuelle de chacun de ses adhérents.

Les Petits Malins sont assurés auprès de la MAIF qui est son assureur.

En revanche, chaque adhérent engage sa propre responsabilité quant aux actes qu'il réalise individuellement et sans accord de l'association.

REPAS SPECIAUX ET ALLERGIES ALIMENTAIRES

L'association est en capacité de gérer des repas spéciaux dans la limite des repas spécifiques proposés par le traiteur actuellement, à savoir :

- Repas sans porc
- Repas sans viande

Association LES PETITS MALINS - 1 rue des clos – 38113 VEUREY-VOROIZE

Tel. : 04 76 53 83 62 / contact@lespetitsmalins.fr / www.lespetitsmalins.fr

Récépissé de déclaration DDCS : 038 0294-CL0001-18 N°SIRET : 381 697 432 000 23 Code APE/NAF 9499 Z



En dehors de ces types de repas et en cas de changement de traiteur, il sera demandé aux familles de fournir les repas et/ou goûters, sans qu'aucune remise ne soit consentie sur le tarif de la journée.

Un certificat médical du médecin traitant devra être fourni lors de la constitution du dossier, précisant le type d'allergie, et/ou le traitement prescrit en cas de crise allergique.

ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

L'association Les Petits Malins peut dans la mesure de ses capacités accueillir des enfants porteurs de handicap. Une rencontre avec la direction au préalable sera nécessaire afin de mettre en place un accueil de qualité pour ces enfants.

COMPORTEMENT DES ENFANTS

La participation aux activités des Petits Malins résultant d'une démarche volontaire des familles, nous demandons aux enfants d'avoir un comportement en adéquation avec nos valeurs (Politesse, Respect d'autrui, etc..). Après une rencontre avec la famille, les Petits Malins se réservent le droit d'exclure un enfant si son comportement le justifiait.

« MON COMPTE PARTENAIRE » DE LA CAF DE L'ISERE

Les familles en signant ce règlement intérieur autorisent les Petits Malins à consulter leur dossier personnel sur le site « mon compte partenaire » à partir de leur numéro d'allocataire CAF. Les Petits Malins s'engagent à la collecte et à la conservation des informations qui lui sont nécessaires et ceci dans le respect de la loi.

Ce règlement doit faire l'objet d'une signature validant la lecture et l'acceptation de celui-ci à chaque renouvellement d'adhésion (sur la feuille de mise en place d'un dossier ou de sa mise à jour une fois par an). Toute modification en cours d'année fera l'objet d'un mail d'information général aux adhérents. Celui-ci est consultable dans nos locaux dans la bannette prévue à cet effet et sur notre site internet.

Lu et accepté le :

Signature :

Document réalisé le 18/10/2018 par Paul ARNOUX Directeur

Mis à jour le 03/04/2019

Adopté le mercredi 3 avril 2019 par le bureau et le conseil d'administration de l'association les « Petits Malins ».



Annexe au règlement intérieur

TARIFS

(Année Scolaire 2018-2019)

ADHESION : 15 euros par enfant (tarif unique)

Périscolaire Matin :

Quotient Familial	Périscolaire matin à partir de 7h15	Périscolaire matin à partir de 7h30
- 687	2,25 €	1.80 €
687 à 915	2,50 €	2,00 €
916 à 1499	2,75 €	2,20 €
1500 à 2999	2,80 €	2,25 €
3000 et +	2,90 €	2,30 €

Périscolaire Soir :

Quotient Familial	Périscolaire Soir		
	De 16h30 à 17h30	De 16h30 à 18h	De 16h30 à 18h30
- 687	1.70 €	2.55 €	3.40 €
687 à 915	1.90 €	2.85 €	3.80 €
916 à 1499	2.05 €	3.10 €	4.10 €
1500 à 2999	2.10 €	3.15 €	4.20 €
3000 et +	2.15 €	3.25 €	4.30 €

Quotient Familial	Périscolaire Après les « Ateliers du péri »		
	Maternelles jusqu'à 18h	Maternelles jusqu'à 18h30	Elémentaires
- 687	0,85 €	1.70 €	0,85 €
687 à 915	0,95 €	1.90 €	0,95 €
916 à 1499	1,05 €	2.05 €	1,05 €
1500 à 2999	1,10 €	2.10 €	1,10 €
3000 et +	1,15 €	2.15 €	1,15 €

Association LES PETITS MALINS - 1 rue des clos – 38113 VEUREY-VOROIZE

Tel. : 04 76 53 83 62 / contact@lespetitsmalins.fr / www.lespetitsmalins.fr

Récépissé de déclaration DDCS : 038 0294-CL0001-18 N°SIRET : 381 697 432 000 23 Code APE/NAF 9499 Z



Les Ateliers du péri (dans la continuité des TAP)

Tarifification forfaitaire pour un module complet : tarif indiqué pour une séance facturée chaque fin de mois

Quotient Familial	Maternelles (1h)	Elémentaires (1h30)
- 687	2.45 €	3,55 €
687 à 915	2.65 €	3.85 €
916 à 1499	2.80 €	4,00 €
1500 à 2999	2.85 €	4,15 €
3000 et +	2.90 €	4,30 €

ACCUEIL DE LOISIRS : MERCREDIS

MERCREDIS amplitude 8h/18h

- *Veurois / Nucérétains / Grands parents Veurois et Nucérétains*
- *Travaillant à Veurey-Voroize et Noyarey*

Quotient Familial de la famille	Prix journée (amplitude 8h/18h) Veurois / Nucérétains Grand-parents Veurois Grand-parents Nucérétains	Prix journée (amplitude 8h/18h) Travaillant à Veurey-Voroize Travaillant à Noyarey
- 305	6.70 €	7.55 €
305 à 381	7.80 €	8.75 €
382 à 457	8.70 €	9.70 €
458 à 534	9.80€	10.60 €
535 à 610	10.70 €	11.50 €
611 à 686	12.35 €	13.20 €
687 à 762	13.80 €	14.70 €
763 à 838	15.35 €	16.30 €
839 à 915	16.80 €	17.60 €
916 à 991	18.75 €	19.45 €
992 à 1105	21.05 €	21.75 €
1106 à 1219	21.50 €	22.20 €
1220 à 1359	23.40 €	24.05 €
1360 à 1499	23.85 €	24.50 €
1500 à 2999	24.30 €	25.05 €
3000 et +	26.35 €	27.00 €

Association LES PETITS MALINS - 1 rue des clos – 38113 VEUREY-VOROIZE

Tel. : 04 76 53 83 62 / contact@lespetitsmalins.fr / www.lespetitsmalins.fr

Récépissé de déclaration DDCS : 038 0294-CL0001-18 N°SIRET : 381 697 432 000 23 Code APE/NAF 9499 Z



-EXTERIEURS :

Quotient familial	Prix journée
- 687	27.40 €
687 à 915	28.45 €
916 à 1499	30.05 €
1500 à 2999	31.10 €
3000 et +	32.15 €

MERCREDIS journée « longue » amplitude 7h15/18h **ou** 8h/18h30

- *Veurois / Nucérétains / Grands parents Veurois et Nucérétains*
- *Travaillant à Veurey-Voroize et Noyarey*

Quotient Familial de la famille	Prix journée (amplitude 7h15/18h ou amplitude 8h/18h30) Veurois / Nucérétains Grand-parents Veurois Grand-parents Nucérétains	Prix journée (amplitude 7h15/18h ou amplitude 8h/18h30) Travaillant à Veurey-Voroize Travaillant à Noyarey
- 305	8,00 €	8,85 €
305 à 381	9,10 €	10,05 €
382 à 457	10,00 €	11,00 €
458 à 534	11,10 €	11,90 €
535 à 610	12,00 €	12,80 €
611 à 686	13,65 €	14,50 €
687 à 762	15,25 €	16,15 €
763 à 838	16,80 €	17,75 €
839 à 915	18,25 €	19,05 €
916 à 991	20,35 €	21,05 €
992 à 1105	22,65 €	23,35 €
1106 à 1219	23,10 €	23,80 €
1220 à 1359	25,00 €	25,65 €
1360 à 1499	25,45 €	26,10 €
1500 à 2999	25,95 €	26,70 €
3000 et +	28,05 €	28,70 €

-EXTERIEURS

Quotient familial	Prix journée
- 687	28,70 €
687 à 915	29,90 €
916 à 1499	31,65 €
1500 à 2999	32,75 €
3000 et +	33,85 €

Association LES PETITS MALINS - 1 rue des clos – 38113 VEUREY-VOROIZE

Tel. : 04 76 53 83 62 / contact@lespetitsmalins.fr / www.lespetitsmalins.fr

Récépissé de déclaration DDCS : 038 0294-CL0001-18 N°SIRET : 381 697 432 000 23 Code APE/NAF 9499 Z



ACCUEIL DE LOISIRS : VACANCES

- *Veurois / Nucérétains / Grands parents Veurois et Nucérétains*
- *Travaillant à Veurey-Voroize et Noyarey*

amplitude 8h/18h

Quotient Familial de la famille	Prix journée Veurois / Nucérétains Grand-parents Veurois Grand-parents Nucérétains	Prix journée Travaillant à Veurey-Voroize Travaillant à Noyarey
- 305	7,20 €	8,05 €
305 à 381	8,30 €	9,25 €
382 à 457	9,20 €	10,20 €
458 à 534	10,30 €	11,10 €
535 à 610	11,20 €	12,00 €
611 à 686	12,85 €	13,70 €
687 à 762	14,30 €	15,20 €
763 à 838	15,85 €	16,80 €
839 à 915	17,30 €	18,10 €
916 à 991	19,25 €	19,95 €
992 à 1105	21,55 €	22,25 €
1106 à 1219	22,00 €	22,70 €
1220 à 1359	23,90 €	24,55 €
1360 à 1499	24,35 €	25,00 €
1500 à 2999	24,80 €	25,55 €
3000 et +	26,85 €	27,50 €

-EXTERIEURS

Quotient familial	Prix journée
- 687	27,90 €
687 à 915	28,95 €
916 à 1499	30,55 €
1500 à 2999	31,60 €
3000 et +	32,65 €

Ces tarifs peuvent être modifiés sur simple décision du Conseil d'Administration.

Dernière modification des tarifs à partir du 3 septembre 2018 suite à la réunion du Conseil d'Administration du 27 juin 2018.

Association LES PETITS MALINS - 1 rue des clos – 38113 VEUREY-VOROIZE

Tel. : 04 76 53 83 62 / contact@lespetitsmalins.fr / www.lespetitsmalins.fr

Récépissé de déclaration DDCS : 038 0294-CL0001-18 N°SIRET : 381 697 432 000 23 Code APE/NAF 9499 Z

